



éduscol

RESSOURCES CASNAV

Fiches repères
pour l'inclusion des élèves allophones
nouvellement arrivés en France

Réussir l'accueil dans l'institution

FICHE n°1

Ces documents peuvent être utilisés et modifiés librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire, hors exploitation commerciale.

Toute reproduction totale ou partielle à d'autres fins est soumise à une autorisation préalable de la Direction générale de l'enseignement scolaire.

La violation de ces dispositions est passible des sanctions édictées à l'article L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

septembre 2014

Descriptif

Les enjeux de l'accueil par l'institution :

En France, l'instruction est obligatoire pour les filles et garçons, âgés de 6 à 16 ans, résidant sur le territoire français, quelle que soit leur nationalité (code de l'éducation, articles L111-2 et L131-1).

Si l'école est une chance pour tous, c'est également une chance pour l'école française d'accueillir les enfants et jeunes étrangers nouvellement arrivés sur le territoire français. Dans un contexte de mondialisation et de mobilité géographique accrue, de nouveaux défis se posent dans les domaines de l'éducation. Les enjeux d'une telle transition sont multiples et de grande portée pour l'ensemble des élèves et des acteurs éducatifs. **La mixité linguistique et culturelle d'un établissement scolaire est un atout supplémentaire de formation pour l'ensemble des membres de la communauté.**

Le choix est de refuser la marginalisation et de situer les élèves nouvellement arrivés dans la cohérence d'ensemble de l'école. Ce sont des publics qui demandent plus, qui demandent autrement, mais qu'il ne s'agit pas d'isoler. **La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République réaffirme le principe d'une école inclusive.** Il revient donc à l'école de créer les conditions d'inclusion des nouveaux arrivants. La réussite de ces élèves exige des dispositifs de scolarisation et des pratiques pédagogiques appropriées. L'école, c'est aussi une communauté d'enfants, de jeunes et d'adultes, qui apprend à accueillir et à reconnaître à chacun une place. Les articles 28 et 29 de la Convention des droits de l'enfant imposent aux États de reconnaître « le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier [...] sur la base de l'égalité des chances » tout en inculquant « le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ».

La première rencontre des enfants et de leurs parents avec l'institution scolaire est fondatrice de la scolarité en France de l'élève. Si l'école, dans un souci d'efficacité, cherche dès la première rencontre à « poser un diagnostic » de l'état des connaissances et des compétences scolaires dans le but de « positionner » l'élève dans un établissement et dans une classe, il semble au préalable indispensable de **prendre le temps de l'accueil.** Le premier contact avec l'institution scolaire conditionne la constitution d'un **capital de confiance** pour les parents et d'**estime de soi** pour l'élève.

Sur le long terme, les parents sont les garants de la continuité du parcours scolaire de leur enfant. **Engager une relation à parité d'estime est un acte de reconnaissance de leur légitimité éducative.** Il s'agit aussi de rassurer l'élève et de l'accompagner dans un parcours scolaire conditionné par l'apprentissage d'une nouvelle langue de scolarisation et de socialisation scolaire. Ainsi mis en confiance, il lui sera plus facile de s'engager dans la poursuite de sa scolarité dans le système éducatif français.

La mise en évidence des acquis et du potentiel :

Le recensement des acquis et des compétences dans le sens d'une **valorisation de toutes les potentialités de l'élève** est au cœur de cet accueil. Ce premier inventaire des acquis permet à l'équipe éducative de faire le choix le plus approprié pour l'affectation de l'élève dans la classe correspondant à son profil et à ses besoins. L'adaptabilité, la fluidité et la souplesse sont autant de facteurs qui visent à aider et à accompagner dans un processus plutôt qu'à classer. Le droit à l'erreur existe : un repositionnement, à travers une évaluation positive, peut s'avérer nécessaire afin de mieux mettre en valeur les acquis et progrès des élèves.

Un suivi du dossier durant les différentes étapes :

Un véritable parcours scolaire d'inclusion doit être proposé à l'élève. Pour cela, un dossier doit garder trace, dans le temps, des différentes étapes de cet accueil, des évaluations ponctuelles non exhaustives mais diversifiées et de tout élément jugé utile à une inclusion réussie. Ce suivi de scolarité prend actuellement la forme d'un livret de suivi ou d'un bulletin de compétences. Ce dossier prendra progressivement la forme d'un portfolio numérique des connaissances enrichi durant toute la scolarité de l'élève par les différents intervenants et l'élève lui-même, notamment grâce à l'application FOLIOS, dans les académies où elle est actuellement déployée. Outil d'accompagnement, il cumule les éléments utiles et porteurs à un parcours scolaire inclusif.

Le rôle d'expertise des CASNAV :

L'expertise des CASNAV est fortement sollicitée lors des différentes phases de l'accueil. Leurs missions sont définies par la circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012 :

Ils sont des interlocuteurs privilégiés pour le positionnement, les modalités de prise en charge et la formation des personnels concernés par la scolarisation de ces élèves.

Ils aideront les établissements en organisant des formations dans les écoles, les circonscriptions et les établissements demandeurs, éventuellement en réseaux, afin de sensibiliser tous les enseignants à des thématiques très diverses portant, par exemple, sur la connaissance des langues et cultures d'origine, l'approche par compétences, la différenciation pédagogique, le suivi de l'élève, l'apprentissage de la lecture ou les pratiques de l'oral.

Les partenaires de l'institution scolaire :

Les collectivités locales et les associations ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des familles et des élèves. Leur investissement auprès des publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'école est à prendre en compte, notamment grâce aux actions de médiation mises en œuvre. Pour cela, elles doivent être régulièrement informées des dispositions en vigueur concernant la scolarisation des élèves allophones, tant au niveau national, académique que départemental.

Ressources

Sitographie :

L'annuaire des CASNAV :

<http://eduscol.education.fr/cid78710/casnav.html>

Des exemples d'utilisation de FOLIOS :

<http://www.ac-montpellier.fr/sections/pedagogie/education-artistique/folios/folios/#tutoriels>

Bibliographie :

AUGER Nathalie, *Élèves nouvellement arrivés en France : réalités et perspectives pratiques en classe*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2010, 1 vol., 152 p.

BIER Bernard (dir.), *Accueillir les migrants*, Montrouge-Paris, Centre de ressources Ville-École-Intégration/SCEREN-CNDP, 1 vol., 233 p. (constitue le n° 125, juin 2001, de la revue *Ville-École-Intégration Enjeux*).

MENESR/DGESCO

Fiches repères EANA – Réussir l'accueil dans l'institution – Fiche n°1

<http://eduscol.education.fr/CASNAV>

Septembre 2014

GINER Clotilde, MANGADO Eunice (dir.), *Enfants et jeunes nouvellement arrivés : guide de l'accompagnement éducatif*, Marly-le-Roi, Institut national de la recherche et de l'éducation populaire, 2007, 1 vol., 141 p.

GOÏ Cécile, *Des élèves venus d'ailleurs*, Orléans, SCEREN-CRDP Académie d'Orléans-Tours, 2005, 1 vol., 104 p.

L'ouvrage fait la synthèse de l'accueil dans les premier et second degrés en France des enfants non francophones ayant déjà été scolarisés ou non. Il présente le cadre institutionnel et administratif à mettre en place pour leur accueil, et donne des conseils pédagogiques et des études de cas pour évaluer leurs acquis et les prendre en charge. Il s'intéresse également aux freins culturels et psychologiques et propose des solutions pour y remédier.

GUYON Régis, *Enfants d'ailleurs, élèves en France*, Paris, Cercle de recherche et d'action pédagogiques (CRAP), 2009, 1 vol. 70 p.

TIBERGHIEIN Frédéric, « L'accueil des 'enfants nouveaux arrivants' à l'école », *Accueillir : revue du Service social d'aide aux émigrants*, n° 242, juin 2007

Textes officiels :

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés (BO n° 37 du 11 octobre 2012)
- Circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012 sur l'organisation des CASNAV (BO n° 37 du 11 octobre 2012)